Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Aveyron

Commune d'Arnac sur Dourdou

Informations sur les risques naturels, miniers et technologiques

En application des articles L 125-5 et R 125-26 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n°2 0 1 3 3 1 1 - 0 0 0 5 du 07 NOV. 2013 mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui X non

approuvé date 6 décembre 2012 aléa Inondation

Les documents de référence sont :

Note de présentation du PPRI Consultable sur Internet X

règlement Consultable sur Internet X

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques miniers [PPRm]

En application de l'article L 174-5 du nouveau code minier

La commune est située dans le périmètre d'un PPR m oui non X

4. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPRt]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui non X

5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

	Forte	Moyenne	Modérée	Faible	Très faible
La commune est située dans une zone de sismicité	zone 5	zone 4	zone 3	zone 2	Zone 1 X

pièces jointes

5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Zones de sismicité – département de l'Aveyron – 1 planche A3

Extrait du PPRI – 1 planche A3

6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail www.prim.net dans la rubrique « Ma commune face aux risques »

Date

Le préfet de département